

« manière de vivre, de laquelle il avoit fait profession
« en Syrie et sur le mont Carmel. » (Chap. V, l. 41).

Saint Jean-Baptiste était aussi un disciple d'Elie, et il imitait sa vie ascétique. Saint Jérôme reconnaît pour chefs Elie et Elisée, et il caractérise en ces termes sa croyance en cette succession : *Noster princeps Elias, noster Eliseus, nostri duces filii prophetarum, qui habitabant in agris et solitudinibus, et faciebant sibi tabernacula prope fluentia Jordanis* : « Nous reconnaissons pour
« chefs Elie et Elisée, et les fils des prophètes, qui vi-
« vaient dans la solitude et dressaient leurs tentes sur
« les bords du Jourdain. » (Epist. 14, ad Paulinum, de Inst. monachi).

Cette citation prouverait que tous les ordres religieux, ainsi que les anachorètes, à l'exemple de saint Jérôme, pourraient regarder Elie comme leur fondateur, mais non pas comme celui des Carmes en particulier ; aussi l'on objectait à ces derniers que leur nom ne figurait pas dans l'antiquité. Le père Louis de Sainte-Thérèse répond qu'il faut moins se tenir au nom qu'à l'essence de l'institut d'Elie, pratiqué de siècle en siècle et qui a eu des noms différents. Déjà, au concile de Constantinople, tenu en 448 contre l'hérésie d'Eutychès, Eusèbe signe en se donnant les qualités suivantes : *presbiter et archimandrita monasterii Eliæ*. Ce monastère d'Elie ne peut être qu'un couvent de Carmes. Le cardinal Baronius, dont l'opinion fait autorité, prétend que l'ordre des Carmes prit seulement naissance au XII^e siècle, sous le pontificat d'Alexandre III : Aimeric, patriarche d'Antioche et légat du Saint-Siège, voyant plusieurs personnes venues d'Occident avec les croisades, embrasser la vie érémitique en